

CHARTRE ÉTHIQUE DE L'ASSOCIATION D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Prévention et traitement des difficultés (ACCT-BURKINA)

1. Préambule

L'Association d'Aide et d'Accompagnement Technique des Entreprises – Prévention et traitement des difficultés (ACCT-Burkina) est une association à but non lucratif créée sous le numéro de récépissé 2018-00340301 du 13 juin 2018.

ACCT-Burkina a pour objectif principal d'offrir un cadre d'écoute, d'information et d'accompagnement spécialisé aux chefs d'entreprise pendant les périodes critiques de la vie de leur entreprise.

La présente charte est destinée à guider l'ensemble des intervenants et des parties prenantes dans leur relation avec les bénéficiaires et les autres membres de l'association.

Tout adhérent à l'association ACCT-Burkina, entend accepter et adhérer à la présente charte dès son adhésion.

2. Notre raison d'être

Quelle que soit la nature de vos difficultés, leur gravité, et même si vous croyez que la faillite est

inévitabile, NE RESTEZ PAS SEULS – Des solutions existent, faites-vous aider. Lorsque les premiers indices sont détectés, il est important de réagir vite.

L'association souhaite intervenir le plus précocement possible afin d'augmenter les chances de sauver l'entreprise en difficulté. L'association s'est assigné les missions suivantes :

Anticiper-prévenir-sensibiliser

Anticiper pour se prémunir relève d'une logique de bonne gestion. Une fois que les difficultés commencent à apparaître, leur traitement peut se révéler difficile.

C'est pour ces raisons qu'ACCT-Burkina a décidé de mettre l'accent sur la prévention et la sensibilisation des acteurs économiques.

Elle intervient auprès des créateurs d'entreprises et des jeunes entrepreneurs, afin de réduire la « surmortalité » des entreprises en phase de démarrage.

Aider à rebondir

Même si tout semble perdu, nous souhaitons être toujours là. Nous considérons que le fait d'avoir échoué une fois ne doit pas préjuger de la capacité à rebondir. La faillite ne doit en aucun cas être définitive.

Le traumatisme professionnel, financier et personnel postfaillite est souvent très lourd à porter seul.

En relation avec nos partenaires, nous apportons un appui psychologique et accompagnons vers un rebond professionnel (création ou reprise d'entreprise, salariat).

Traiter les difficultés et accompagner le chef d'entreprise

Lorsque les difficultés sont pressenties ou avérées, leur traitement précoce permet d'augmenter de façon considérable les chances de sortie de crise.

ACCT-Burkina, avec son réseau de consultants professionnels pluridisciplinaires, propose aux chefs d'entreprise et aux dirigeants, membres de l'association, quelle que soit la nature de leurs difficultés, un accompagnement pour les aider à sortir de façon durable de la crise.

3. Nos valeurs

Les actions menées par l'association sont portées par un socle commun de 6 valeurs :

La confidentialité et la discrétion

Les échanges avec les bénéficiaires sont strictement confidentiels. Les informations collectées ne sont accessibles aux personnes autorisées au sein de l'association. Les informations doivent être protégées et sous aucun prétexte divulguées en dehors du strict cadre de l'association.

Probité et impartialité

L'association agit en toute indépendance de tout mouvement politique, syndical ou religieux. Tout adhérent s'oblige à ne pas porter de jugements et à ne pas faire état de ses convictions philosophiques, religieuses ou politiques vis-à-vis des personnes accompagnées, leurs

familles, le personnel ou autres bénévoles. Celui-ci doit faire preuve de probité et de moralité en toute circonstance et intervenir dans le strict respect des lois et règlements.

Engagement bénévole

Les membres s'engagent à consacrer de façon volontaire et bénévole à l'association, en fonction de ses moyens, le temps nécessaire pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Ils doivent témoigner de son adhésion aux valeurs de l'association et contribuer à la valorisation de son image.

Bienveillance

L'association est fondée sur des principes d'entraide et de respect mutuel entre tous les membres.

Les bénévoles doivent être à l'écoute des personnes accompagnées sans préjugés, ni jugement, ni complaisance ; les accueillir avec leurs différences, les aider, les soutenir et les encourager.

Solidarité

Les membres doivent être solidaires entre eux, créer et renforcer les liens entre eux dans un esprit d'équipe.

Professionalisme

L'association met à disposition des membres les compétences nécessaires afin d'offrir un accompagnement de qualité.

La recherche de l'excellence doit guider toutes parties prenantes qui s'engagent à agir en toute circonstance de façon professionnelle.

4. Notre approche

Elle est basée sur l'écoute active et la collaboration participative avec le membre bénéficiaire de l'accompagnement.

L'écoute : Nous écoutons sans porter de jugement, afin de permettre au chef d'entreprise de s'exprimer.

L'analyse : Nous analysons, en relation avec le chef d'entreprise sa situation et la gravité de celle-ci

L'information : Nous informons en fonction de la situation afin d'éclairer le chef d'entreprise sur les solutions existantes

L'orientation : Nous orientons si nécessaire vers des structures ou conseils appropriés

L'accompagnement : Sur la durée au plan technique pour la recherche de solutions durables

5. Les parties prenantes

Les entrepreneurs en difficulté : Ils doivent adhérer aux valeurs de l'association. Ils doivent faire preuve de transparence vis-à-vis de l'association et adopter un comportement respectueux à l'égard de ses membres.

Les membres du bureau : Leur engagement doit être total. Ils doivent veiller à garantir et à promouvoir les valeurs de l'association. Ils doivent être transparents sur leur situation par rapport aux bénéficiaires accompagnés afin de prévenir tout conflit d'intérêts.

Les autres adhérents et les permanents : Ils doivent adhérer aux valeurs de l'association et garantir dans leur relation avec les bénéficiaires une attitude professionnelle et bienveillante. Ils se réfèrent au bureau en cas de problème rencontré.

Les Mécènes et partenaires : Les Mécènes et Partenaires doivent être prêts dans leur relation avec l'Association à respecter les valeurs et principes d'Éthique de l'Association.

6. L'organisation éthique

L'Éthique à ACCT-Burkina est promue par le Président et les autres membres du bureau.

Ils sont responsables du respect de l'Éthique.

Le bureau est chargé d'examiner les situations et proposer les suites à donner (avertissement, exclusion...).

Lorsqu'un membre du bureau est concerné, la décision finale revient au Président.

7. Les conséquences

Les comportements jugés « non éthiques » par le Président ou par le bureau peuvent conduire à l'exclusion d'un membre ou d'un adhérent. Lorsqu'un membre du bureau est concerné, il peut être invité à démissionner ou exclu sur décision des autres membres du bureau.

Ces comportements peuvent également conduire pour l'entrepreneur en difficulté à l'interruption de l'accompagnement.